Second Concours SHS – Session 2017

Epreuve orale d'Economie

Trois candidats ont été retenus cette année pour l'épreuve orale d'Economie. L'épreuve consiste à répondre à un sujet proposé par le jury de manière argumentée autour d'une problématique et d'un plan. Les candidats trouveront en annexe le sujet proposé cette année :

Peut-on gérer le risque dépendance ?

Un dossier documentaire est associé au sujet.

L'épreuve se déroule de la manière suivante. Les candidats ont un temps de préparation de 2 heures. Ils sont ensuite reçus par le jury pendant 45 minutes. Ils disposent de maximum 30 minutes pour présenter leur exposé. Puis, le jury leur pose des questions pendant 15 minutes.

Les candidats doivent présenter une argumentation cohérente et structurée et mettre en valeur leurs acquis en Economie, ainsi que leurs qualités de réflexion et d'expression. Le jury rappelle que l'exercice demandé ne consiste pas en une synthèse des documents. Ces derniers ne fournissent que des pistes de réflexion. Le jury demande au candidat de soigneusement inclure dans leur introduction une accroche, une définition précise et non succincte de tous les termes du sujet, une analyse du sujet (qui ne saurait se confondre avec la seule définition des termes), la formulation d'une problématique et l'annonce d'un plan correspondant. Par exemple, les candidats n'ont pas pris la peine de définir le terme « gérer » ; ce qui les a privés de pistes de réflexion intéressantes. Par ailleurs, le jury rappelle aux candidats que la conclusion de leur exposé doit contenir à la fois une synthèse de leur développement, ainsi qu'une ouverture du sujet.

Les questions du jury portent dans un premier temps sur l'exposé proposé afin de préciser et d'approfondir certains points. Puis, le jury pose des questions permettant d'évaluer le niveau et la maitrise des connaissances des candidats en Economie, leur compréhension du raisonnement économique et leur intérêt pour la matière. Cette année, des questions relatives au risque, à l'arbitrage travail-loisir, aux choix d'assurance et à l'épargne de précaution ont par exemple été posées.

Certains candidats ont démontré des lacunes majeures en Economie. Les candidats doivent en effet être capables de poser clairement et sans hésitation le programme d'optimisation relatif à l'arbitrage travail-loisir du consommateur, ou de recenser des mesures possibles de l'aversion au risque. Par ailleurs, les futurs candidats doivent être avertis que les connaissances proprement livresques ne peuvent leur suffire. Une connaissance de l'actualité économique et une capacité à élaborer un raisonnement permettant de répondre à une question précise sont d'une grande importance pour espérer réussir l'épreuve. Le jury a par exemple été surpris de la méconnaissance des candidats des questions liées à la prise en charge de la dépendance et à la création d'un « cinquième risque » de protection sociale.

Enfin, le jury précise qu'il a pris le plus grand compte du fait que certains candidats se présentaient à l'issue de leur licence, d'autres à l'issue d'une quatrième année d'études supérieures.

ENS CACHAN

2nd concours SHS

Session 2017

EPREUVE DISCIPLINAIRE SCIENCES ECONOMIQUES

Sujet n°1:

En vous appuyant sur les différentes annexes proposées, vous traiterez la question suivante :

Peut-on gérer le risque dépendance ?

Annexe 1.

Selon la dernière évaluation de la Drees, les ressources financières consacrées au niveau national à la prise en charge des personnes âgées dépendantes étaient en 2011 évaluées à 28,3 milliards d'euros soit 1,41 points de PIB (Renoux et Roussel, 2014). Ces dépenses apparaissent aujourd'hui largement socialisées. Évalué à 21,1 milliards d'euros en 2011, soit 1,05 point de PIB, l'effort public en faveur des personnes âgées dépendantes représentait 75 % du coût financier global de la prise en charge. Les restes à charge n'en demeurent pas moins importants pour les personnes âgées ayant besoin d'une aide dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne. Au niveau national, le coût à la charge des ménages est estimé à 7,2 milliards d'euros [1]. En effet, si les financements publics couvrent 99 % des dépenses de santé, ils ne couvrent que 83 % des dépenses médico-sociales et seulement 28 % des dépenses d'hébergement.

[1] Sur ces 7,2 milliards, la part financée par des assurances sous forme de prestation dépendance reste très faible : 173 millions d'euros en 2011 (FFSA, 2012). Cette faible participation des assurances s'explique par le faible taux de couverture mais aussi le manque de maturité du marché.

Fontaine, R., Plisson, M., & Zerrar, N. (2014). Dans quelle mesure les préférences individuelles contraignent-elles le développement du marché de l'assurance dépendance?. Economie et statistique, 474(1), 35-68.

Cependant, le marché de l'assurance dépendance est encore peu développé. Environ 10 % des plus de quarante ans sont actuellement couverts par un produit dépendance (tous types de couvertures confondus). Par comparaison, le taux d'équipement de la complémentaire santé en France est de 86 % (HCAAM, 2005). Le fait que le marché ne se développe pas davantage peut apparaître comme une véritable « énigme » (Kessler, 2007).

Nayaradou, M., Nouet, S., & Plisson, M. (2016). Les mécanismes économiques et financiers associés à la couverture dépendance: une analyse exploratoire sur données bancaires. Revue d'économie financière, (2), 273-326.

Annexe 2.

Une extension porteuse du modèle du cycle de vie, popularisée sous le terme de théorie de l'épargne de précaution, a mis en évidence que l'épargne sert non seulement à répartir les ressources sur le cycle de vie, mais aussi à s'assurer contre des événements incertains, comme des chocs de revenu. Cette théorie fournit de nombreux éclairages utiles concernant le comportement d'épargne. Elle peut aussi permettre de dépasser certains des paradoxes présents dans la littérature sur l'épargne. Alors que la théorie est prometteuse, le travail empirique fait face à de nombreuses difficultés. L'obstacle majeur est d'arriver à obtenir une bonne mesure du risque. [Traduction].

Lusardi, A. (1998). On the importance of the precautionary saving motive. The American Economic Review, 88(2), 449-453.

Annexe 3.

Les aidants familiaux forment le socle de tout système de prise en charge de la dépendance. Au sein de la zone OCDE, plus d'un adulte de plus de 50 ans sur dix aide une personne fonctionnellement handicapée (habituellement sans rémunération). Près des deux tiers sont des femmes. Le soutien qui leur est apporté est souvent purement symbolique, reconnaissant l'utilité sociale et la difficulté de leur rôle.

L'assistance apportée aux aidants familiaux constitue pourtant une solution triplement avantageuse : pour les aidants, dont la tâche de prise en charge intensive se solde, faute de soutien, par une réduction de l'offre de main-d'œuvre dans le secteur rémunéré, par un risque plus élevé de pauvreté et par une prévalence des problèmes de santé mentale supérieure de 20 % chez les aidants familiaux à ce qu'elle est chez les non-aidants (graphique 5) ; pour les bénéficiaires des soins, qui préfèrent que des proches et des amis s'occupent d'eux ; et pour les finances publiques, car elle représente, pour l'État un coût très inférieur, pour un volume donné de soins, comparé au secteur formel.

Graphique 5. Les problèmes de santé mentale sont plus nombreux parmi les aidants

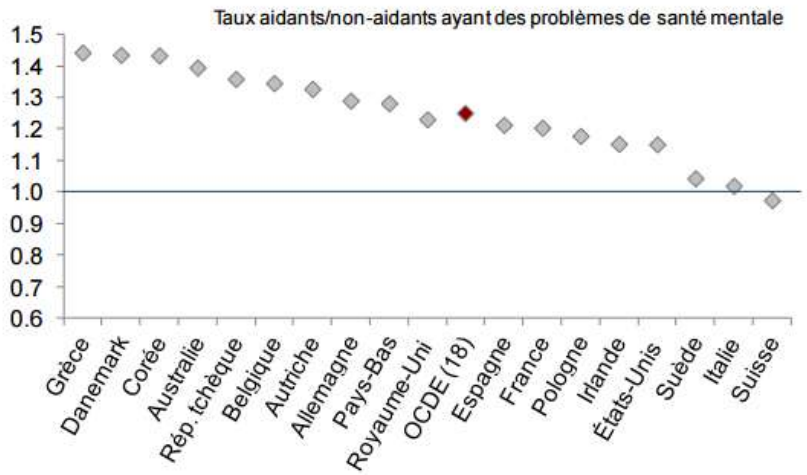

Colombo, F., et al. (2011). Besoin d'aide ? La prestation de services et le financement de la dépendance. Document de synthèse. OCDE.

Annexe 4.

En 2017, l'entrée en vigueur, au 1er janvier, du « congé de proche aidant » permettra plus facilement aux salariés du secteur privé d'aider un proche rendu dépendant par l'âge, la maladie ou le handicap. Car le phénomène prend de l'ampleur. Les salariés aidants représentent un actif sur six – un sur cinq, même, pour les plus de 50 ans –, et leur nombre progresse régulièrement. Ils représenteront un salarié sur quatre d'ici à dix ans, selon les prévisions du groupe de protection sociale Malakoff Médéric (« Santé et bien-être au travail », avril 2016).

Les conséquences pour l'entreprise peuvent être considérables. Les responsables des ressources humaines constatent que les aidants sont à la fois plus absents et plus stressés que la moyenne des salariés. Ainsi, 79 % des salariés aidants interrogés au printemps 2016 par l'association France Alzheimer déclarent avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et rôle d'aidant.

Plus de 90 % évoquent « stress, anxiété, fatigue et troubles psychologiques ». « Les salariés aidants consomment deux fois plus d'anxiolytiques que les autres », note Anne-Sophie Godon, directrice études et veille chez Malakoff Médéric. Cela se traduit par une baisse de la performance, une hausse des risques et de l'absentéisme : un aidant actif s'absente seize jours de plus qu'un salarié non aidant, confirme le baromètre autonomie Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) 2015.

Anne Rodier. Le «congé de proche aidant» entre en vigueur. Le Monde. 2 janvier 2017.